

ÉTAPE 4 ÉTUDE DE CAS

Empreinte environnementale du produit (EEP)

Une entreprise tunisienne opérant dans le secteur de l'agro-alimentaire a terminé avec succès le premier cycle de TEST. Après cela, elle a décidé de continuer à mettre en œuvre les options de l'ERPP dans ses processus. Dans le même temps, elle a souhaité étendre le champ d'application à la totalité du cycle de vie de sa production de pâtes.

Cette décision a été la conséquence de la prise de conscience accrue de l'entreprise qu'un produit plus respectueux de l'environnement allait être plus compétitif, en devenant également plus attractif pour les marchés européens vers lesquels l'entreprise exporte.

Après avoir assisté à un séminaire de l'UE sur une initiative Empreinte environnementale d'un produit (EEP) qui a été organisée par l'ONUDI dans le cadre d'une initiative SwitchMed, l'entreprise a décidé de réaliser une analyse ACV de ses produits en utilisant la méthode EEP, voyant cela comme une opportunité de mesurer et, si possible, d'améliorer la performance environnementale de ses pâtes tout au long de leur cycle de vie et de communiquer à ce sujet avec ses parties prenantes.

» L'étude de l'EEP a également aidé l'entreprise à répondre aux besoins du marché vert unique européen et elle empêchera l'entreprise de perdre du terrain face à la concurrence. «

L'entreprise a reçu une aide externe pour appliquer les règles et les lignes directrices des catégories d'EEP élaborées par la CE pour les normes de revendication de produits basés sur l'Analyse du cycle de vie (ACV). L'ACV est une méthode bien connue et largement utilisée pour évaluer les éventuels impacts environnementaux et les ressources utilisées tout au long du cycle de vie complet d'un produit ou d'un processus, y compris les phases d'acquisition, de production, d'utilisation et de fin de vie des matières premières telles qu'elles sont définies par la SETAC et codifiées au sein de normes ISO 14040-44.

Pour le projet EEP, l'entreprise a sélectionné « Spaghetti II », son produit phare fabriqué à partir de semoule de blé dur et emballé dans des paquets de 1 kg. Le principal objectif de cette analyse était d'évaluer le fardeau environnemental global du système de production de Spaghetti II de l'entreprise et d'identifier les points chauds environnementaux à l'intérieur du cycle de vie complet du produit (c'est-à-d. les endroits dans le cycle de vie qui contribuent significativement au fardeau environnemental global).

Cette étude a été menée par un expert local d'une organisation tunisienne avec l'assistance technique d'un expert international de l'ONUDI. L'analyse de l'EEP a appliqué la méthodologie de l'ACV et les règles des catégories d'EEP y compris la formule de l'économie circulaire pour la gestion des déchets. L'unité fonctionnelle à analyser a été définie comme la production d'un kg de Spaghetti II. La phase de recueil des données s'est appuyée sur un grand nombre d'informations déjà disponibles à partir de la mise en œuvre de TEST.

La frontière de l'analyse ACV a été établie pour le système de production de Spaghetti II et a été divisée en six sous-systèmes englobant les étapes particulières du cycle de vie du produit y compris la production et l'importation de blé, le processus de production et l'emballage, la distribution, la cuisson et la fin de vie des pâtes. Quatre de ces dernières ont été considérées comme significatives et ont fait l'objet d'une autre analyse. Un modèle générique du cycle de vie des pâtes est présenté dans la figure 1.



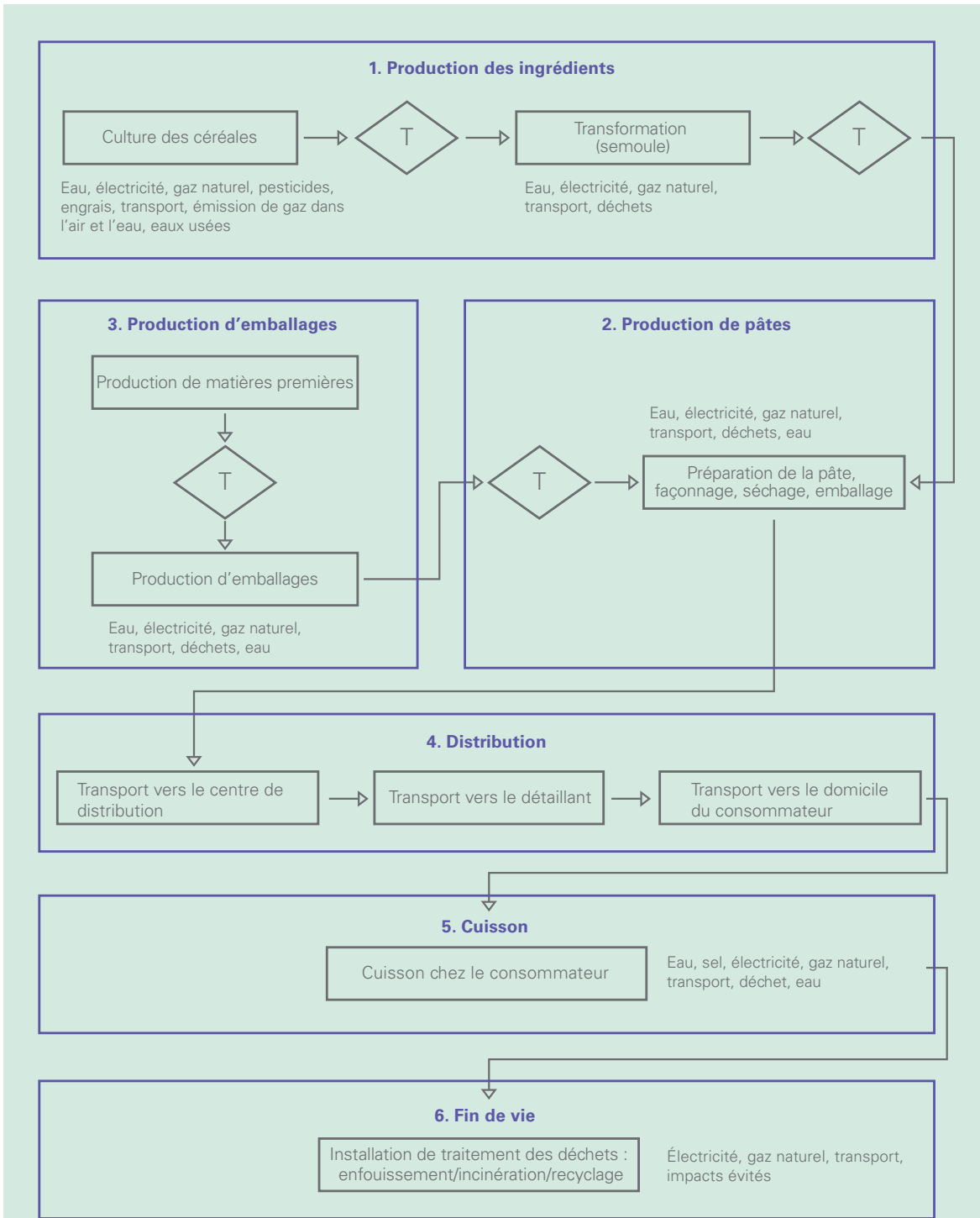


FIGURE 1 : Modèle générique du cycle de vie des pâtes

L'étude a identifié les sous-systèmes du processus de production du blé et des pâtes comme étant ceux qui avaient contribué majoritairement au fardeau environnemental global du système complet de Spaghetti II (ils ont été responsables de l'impact le plus élevé dans qua-

torze des 16 catégories d'impact prédéfinies). La contribution relative de chaque sous-système aux impacts environnementaux de Spaghetti II est indiquée dans la figure 2.

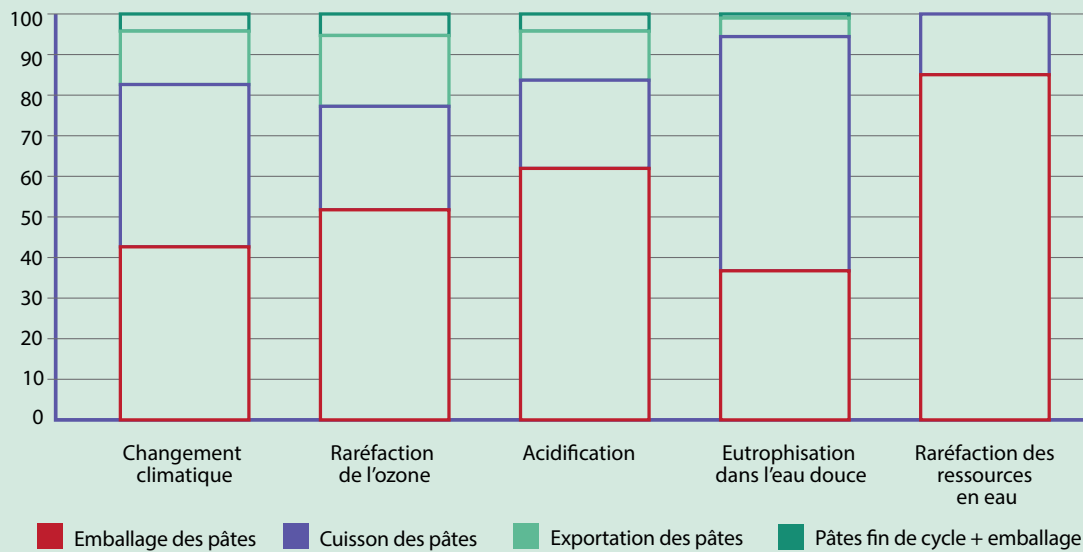


FIGURE 2: Contribution relative de quatre sous-systèmes basiques du cycle de vie de Spaghetti II aux catégories prédéfinies d'impact environnemental

Cette analyse a été affinée davantage en ventilant le sous-système de production de blé pour définir les éléments les plus pertinents pour les catégories environnementales. Le résultat identifie clairement la production de grains de blé et son importation comme contribuant le plus à l'impact environnemental du processus de production des pâtes :

Plus spécifiquement, les émissions totales de GES du système de Spaghetti II sont estimées à environ 1,2 kg de CO₂ par kg de Spaghetti II. Environ 30 % de ces émissions sont attribuables à la production et à l'importation de blé, en particulier à cause de l'émission de NOx associés à l'utilisation d'engrais durant la production de blé ainsi qu'aux émissions de CO₂ par transport maritime de marchandises durant l'importation du blé.

La diminution des ressources en eau (DRE) du système est estimée à environ 12,4 litres par kg de Spaghetti II produite. Le sous-système qui contribue le plus à cette catégorie d'impact de DRE est la production de blé (~86 %).

Après avoir terminé le projet pilote d'EEP, la direction de l'entreprise a organisé une discussion stratégique sur les résultats de l'EEP en tirant les enseignements suivants :

- Les efforts au niveau des améliorations environnementales du processus complet des pâtes doivent être portés sur une transition vers l'utilisation de blé produit de manière éco-responsable ;

- L'exercice sur l'EEP a fourni une bonne méthodologie pour mesurer la performance environnementale, et il s'agit d'un outil de communication utile pour fournir des informations fiables et transparentes sur la performance de l'entreprise à ses parties prenantes ;
- Les résultats de l'EEP ont permis de mieux comprendre les points chauds environnementaux du produit et le potentiel de réduction de ses impacts environnementaux ;
- Les résultats de l'étude de l'EEP ont étayé la prise de décisions basée sur la réflexion de l'ACV, permettant ainsi d'étudier les stratégies d'éco-conception. À cet égard, l'entreprise envisage également de passer à l'utilisation de l'emballage biodégradable.

L'entreprise estime que l'EEP pourrait être considérée comme faisant partie d'une économie circulaire. L'étude de l'EEP a également aidé l'entreprise à répondre aux besoins du marché vert unique européen et elle empêchera l'entreprise de perdre du terrain face à la concurrence.